

i-Démo - soutien aux projets structurants de R&D

Contexte et objectifs

L'appel à projets « i-Démo » du Programme d'investissements d'avenir (PIA) a pour objectif le développement d'entreprises industrielles (en particulier, les PME) et de services sur les marchés porteurs, créateurs de valeur et de compétitivité pour notre économie et contribuant aux transitions énergétique, écologique et numérique. Ce dispositif soutient le développement de produits ou services très innovants et à haute valeur ajoutée, afin de renforcer la base scientifique et technologique française. Il soutient aussi des démonstrateurs à l'échelle industrielle ou préindustrielle d'innovations à un stade de développement avancé (prototype en environnement représentatif, lignes pilotes). L'objectif est de conforter ou de constituer un tissu de relations collaboratives durables et pérennes entre grandes, moyennes et petites entreprises et avec leurs partenaires, dans une logique d'écosystème, y compris à des échelles territoriales pertinentes pour la compétitivité et l'emploi.

Nature des projets

Thématiques	Toutes thématiques
Individuel/Collaboratif	Individuel ou collaboratif
Type de chef de file	Entreprise
Consortium	Le consortium associe a minima une PME ou ETI dans la limite de 6 partenaires

Modalités de financement

Budget des projets	2 millions d'euros pour les projets individuels et supérieur à 4 millions d'euros pour les projets collaboratifs
Financier	Etat au travers des Investissements d'Avenir, opéré par Bpifrance
Subvention/AR	L'aide apportée aux activités économiques sera constituée d'une part de subvention et d'une part remboursable. Dans le cas général, la part de subvention sera de : - 75% pour les projets majoritairement « recherche industrielle » ; - 60% pour les projets majoritairement « développement expérimental ».

Taux maximal applicable dans le cadre du régime

Type de recherche	Type d'entreprise		
	Petite entreprise (PE)	Entreprise moyenne (ME)	Grande entreprise (GE et ETI)
Recherche industrielle	70%	60%	50%
- dans le cadre d'une collaboration effective (1)	80%	75%	65%
Développement expérimental	45%	35%	25%
- dans le cadre d'une collaboration effective (1)	60%	50%	40%

Type d'acteur	Intensité de l'aide
Organismes de recherche et assimilés (au choix de l'entité)	100% des coûts marginaux
	50% des coûts complets ¹¹
Collectivités locales et assimilées	50% des coûts complets

Dépenses éligibles

- salaires de personnel interne et frais connexes forfaitaires
- coûts de sous-traitance (moins de 30% du budget total)
- contributions aux amortissements
- coûts de facturation interne



	<ul style="list-style-type: none">• frais de mission directement liés au projet ;• autres coûts : achats, consommables, etc.
Durée	36 à 60 mois
Calendrier	
Date d'ouverture	17 mai 2021
Date de clôture	3 mai 2022
Evaluation	<p>Les porteurs prennent contact avec Bpifrance dans le cadre du montage de leur projet. L'ADEME et FranceAgriMer pourront participer à ces échanges. Les projets sont expertisés selon un calendrier de relevés de dossiers pendant toute la durée de l'appel à projets ainsi que les sessions d'auditions correspondantes disponible. Des auditions des porteurs de projets sont organisées dans le cas général par Bpifrance en présence des représentants du Comité de pilotage, des ministères concernés, du SGPI, de personnalités qualifiées ainsi que, le cas échéant, de l'ADEME et de FranceAgriMer. A la suite de cette première phase, le Comité de pilotage décide de l'entrée ou non en instruction approfondie du projet.</p> <p>Les porteurs de projets disposent alors d'un délai de 2 mois pour déposer leur dossier complet ; le dépôt du dossier complet marque l'entrée en instruction approfondie conduite par Bpifrance, le cas échéant l'ADEME ou FranceAgriMer, en lien avec les experts ministériels ; en cas de besoin, des experts externes sont mandatés par Bpifrance pour éclairer l'instruction.</p> <p>La décision finale d'octroi de l'aide est prise par le Premier ministre, sur avis du Secrétariat général pour l'investissement après avis du comité de pilotage suite à la présentation des conclusions de l'instruction effectuée par Bpifrance, le cas échéant l'ADEME ou FranceAgriMer.</p> <p>Les durées d'instruction des projets sont de l'ordre de 4 mois pour les projets individuels et 6 mois pour les projets collaboratifs.</p>
Date des résultats	Au fil de l'eau
Comment candidater ?	
Prendre contact avec Bpifrance en vue du dépôt de leur dossier en ligne sur https://extranet.bpifrance.fr/projets-innovants-collaboratifs	
Labellisation	
La labellisation par un ou plusieurs pôles de compétitivité sera prise en compte pour juger de la pertinence des projets, notamment quant à leur caractère innovant, leur solidité technique et quant au caractère stratégique pour la performance de l'écosystème ou de la filière.	
Plus d'informations	
https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Appels-a-projets-concours/Projets-de-recherche-et-developpement-structurants-pour-la-competitivite-PSPC-22882	